

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	34 (1942)
Heft:	10
Artikel:	Ce que le bibliothécaire d'une bibliothèque ouvrière doit savoir d'autres bibliothèques suisses : exposé
Autor:	Godet, Marcel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-384335

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fera bénéficier ses lecteurs, mais surtout s'il est autodidacte, il se gardera d'imposer ses préférences. Les marottes sont dangereuses. Il aura soin de les discipliner.

Puisque le bibliothécaire est un pédagogue, il se rendra compte du degré d'instruction de son lecteur avant de lui mettre entre les mains l'ouvrage qu'il convoite. En histoire, par exemple, « Lavisson et Rambaud » est tout indiqué pour celui qui a déjà de bonnes connaissances dans ce domaine. Cet ouvrage effraiera l'apprenti historien à qui il ne faut remettre, pour le moment, qu'un bon traité élémentaire ou quelque monographie intéressante, ou même un ouvrage semblable à ceux de Lenôtre sur la Révolution française. J'emploie ici le nom de Lenôtre à titre d'exemple et non à titre de recommandation!

Aimer sa bibliothèque, aimer les livres, aimer son métier, servir la noble cause de la lecture avec amabilité et intelligence, par-dessus tout être pédagogue à l'égard du lecteur, c'est avoir en mains tout ce qu'il faut pour devenir bibliothécaire utile. C'est de quoi nous avons essayé de vous convaincre au cours de cet entretien.

Ce que le bibliothécaire d'une bibliothèque ouvrière doit savoir d'autres bibliothèques suisses.

*Exposé de M. Marcel Godet,
directeur de la Bibliothèque nationale et président du
comité directeur de la Bibliothèque pour Tous, au cours
pour bibliothécaires, le 25 octobre 1942, à Lausanne.*

D'abord deux remarques préalables et de principe:

1^o La lecture est un acte de nutrition intellectuelle. Il ne s'agit pas seulement d'avaler, il faut assimiler. Lire beaucoup est de nulle valeur et même nuisible, si l'on dévore pèle-mêle et sans bien ruminer, c'est-à-dire réfléchir. L'homme ignorant et sans prétentions est préférable au liseur encombré de notions mal digérées.

2^o Le livre qu'on achète personnellement, qu'on conserve, annote et relit à son gré est d'un bénéfice intellectuel bien supérieur à celui du livre emprunté à une bibliothèque. Je dirais que la bibliothèque de prêt est un mal nécessaire, si elle n'était un bien tellement précieux pour des millions de lecteurs. Il est souhaitable que l'emprunt amène peu à peu le lecteur à l'acquisition, dans la mesure de ses moyens, souvent modestes.

Ceci dit, pour fixer mon point de vue sur deux points capitaux et éviter tout malentendu, j'en viens à mon sujet:

Dans un récent discours, M. le conseiller d'Etat Paul Perret a dit

avec raison qu'*une démocratie éclairée et forte ne saurait subsister sans une instruction publique largement accessible à tous et bien organisée*. Il parlait de l'école, mais la vérité qu'il exprimait s'applique tout aussi bien aux bibliothèques qui sont également une sorte d'école, facultative, librement ouverte à chacun et non moins importante. Car, tandis qu'on ne passe à l'école que quelques années de sa jeunesse, l'action du livre se prolonge bien au delà et s'exerce, pour la plupart d'entre nous, durant toute notre vie. Il est donc essentiel — aussi bien pour notre agrément personnel que dans l'intérêt public — que les bibliothèques soient, comme on dit, bien à la hauteur. Pour cela que faut-il? Un bon choix de livres, assurément, mais avant tout un bon bibliothécaire, puisque précisément le choix lui-même des livres dépend le plus souvent de lui — du moins celui des nouvelles acquisitions — et que la bibliothèque la mieux dotée et la mieux équipée, entre les mains d'un bibliothécaire ignorant ou impratique, ne vaut guère mieux qu'un bon outil entre les mains d'un mauvais ouvrier. La valeur du bibliothécaire double la valeur de la bibliothèque, car s'il est intelligent, actif et — ce qui est essentiel — bien informé, bien averti, il saura non seulement guider le lecteur parmi les livres du dépôt confié à sa garde, mais aussi le rendre attentif à d'autres possibilités existantes, je veux dire le faire bénéficier des ressources d'*autres bibliothèques*. C'est là un point très important, et qui l'est tout spécialement pour de plus ou moins petites bibliothèques ouvrières et populaires qui, n'ayant qu'un choix de livres forcément limité par leur modeste budget et souvent bien insuffisant, ont un intérêt majeur à pouvoir recourir à de plus grandes et de plus riches institutions.

Je voudrais ici donner un bref aperçu des possibilités auxquelles je fais allusion, possibilités que quelques-uns d'entre vous ne connaissent peut-être qu'imparfaitement ou dont vous n'avez peut-être pas encore usé.

En premier lieu s'offre à vous la *Bibliothèque pour Tous*. Elle a été fondée peu après la guerre mondiale, en 1920, sur l'initiative de l'Association des bibliothécaires et plus spécialement des chefs des grandes bibliothèques. Que l'initiative de la création de cette bibliothèque *populaire* (dans le meilleur sens du terme) soit partie des bibliothèques *savantes*, c'est un fait qui mérite un commentaire, car ce sont en principe des catégories de bibliothèques tout à fait différentes par leur but et leur activité.

Les bibliothèques savantes ou bibliothèques d'étude (telles que les bibliothèques universitaires ou notre Bibliothèque nationale) réunissent les matériaux d'un travail scientifique positif et les fruits des recherches des spécialistes. Elles forment des séries complètes et les conservent pour l'avenir. Les bibliothèques populaires ou de vulgarisation, au contraire, servent à l'agrément, à la récréation de l'esprit, à l'instruction personnelle, au perfectionnement individuel. Le livre y a rempli sa mission quand il est usé à force d'être lu, et il

y sera remplacé avec avantage par d'autres plus récents. Ce sont des bibliothèques de consommation, tandis que les bibliothèques savantes sont dans une large mesure des bibliothèques de conservation.

Assurément, dans la pratique, la démarcation est moins nette. La plupart de nos bibliothèques cantonales et des grandes bibliothèques communales sont de caractère plus ou moins mixte. Mais la différence des buts subsiste, aussi bien que la nécessité d'une certaine division du travail. Ce n'est pas l'affaire des bibliothèques populaires de fournir des ouvrages de haute science, pas plus que les bibliothèques savantes ne sont là pour prêter des romans au premier venu, comme un cabinet de lecture. Les chefs de nos grandes bibliothèques ont compris que ce qui manquait ou était insuffisamment développé chez nous, c'était une certaine catégorie de bibliothèques, intermédiaire entre les petites bibliothèques populaires et les bibliothèques savantes: la bibliothèque de culture générale et de vulgarisation correspondant à la « Public Library » anglaise ou américaine.

La statistique générale des bibliothèques de la Suisse, publiée en 1914, nous a révélé, d'autre part, l'extrême inégalité de leur répartition territoriale et toutes sortes de lacunes. L'effet qu'elle produisit fut décisif. L'Association des bibliothécaires résolut de mettre sur pied une organisation qui, s'étendant à toute la Suisse, travaillerait à réaliser une meilleure, c'est-à-dire plus égale distribution du livre, tout en s'efforçant d'élever — par un choix judicieux des lectures — le niveau intellectuel, moral et professionnel de toutes les classes de la population. La fondation qui reçut le nom caractéristique de Bibliothèque pour Tous est, en vertu de ses statuts, neutre au point de vue confessionnel, politique et social. Elle s'abstient de toute propagande au profit d'une église ou d'un parti. Toutefois, ses collections doivent être à même de donner des renseignements objectifs sur tous les grands courants d'idées modernes. Elle n'est pas un organisme d'Etat. Mais le but élevé qu'elle s'est fixé et l'esprit qui l'a toujours animée lui ont valu les subventions de la Confédération, des cantons, de nombreuses communes, et les dons de toutes catégories qui forment ses ressources matérielles et alimentent son budget d'environ 200,000 francs par an. Elle a obtenu d'autre part — ce qui n'est pas moins précieux — l'appui moral ou le concours actif d'hommes appartenant aux bords les plus opposés, depuis, par exemple, un socialiste comme Charles Naine jusqu'à un représentant de la droite catholique comme le conseiller national Hans von Matt, pour ne parler que des défunts. D'avoir obtenu la confiance d'éléments si divers et réussi à les faire collaborer, au-dessus des partis, à la même œuvre de culture, c'est un juste motif de fierté pour la Bibliothèque pour Tous et une grande force pour elle.

Autre trait à relever: la Bibliothèque pour Tous n'a jamais cherché à supplanter ou concurrencer les petites bibliothèques déjà

existantes. Elle n'aspire qu'à les compléter, suppléer, aider partout où le besoin s'en fait sentir, bref, à se rendre utile sans s'imposer.

Une troisième raison de son succès, c'est que tout en unissant les forces et les ressources, elle n'a centralisé que dans la mesure indispensable, adaptant au contraire avec souplesse son organisation à la diversité des besoins de nos différentes régions linguistiques et confessionnelles, autrement dit en s'inspirant d'un esprit vraiment fédéraliste.

Elle a créé sept *dépôts régionaux*: ceux de Zurich, Berne, Lucerne, Lausanne, Fribourg, Coire et Lugano, qui pourvoient chacun aux besoins d'un territoire déterminé et d'où rayonnent ce qu'on appelle les bibliothèques ambulantes. C'est-à-dire que, moyennant une taxe modique, ces dépôts envoient en prêt, dans des caisses de grandeur appropriée, pouvant servir d'armoires au lieu de destination, des collections de 20, 40, 70 ou 100 volumes, à tous les groupes de personnes ou institutions qui en font la demande: administrations communales ou paroissiales, écoles, bibliothèques, salles de lecture, fabriques, foyers ouvriers, sociétés de toute espèce, hôpitaux, prisons, ou, par exemple, postes de douaniers à la frontière, sans parler des institutions militaires et corps de troupes. Ceux-ci, en vertu d'une convention spéciale, reçoivent les livres gratuitement parce que la Bibliothèque pour Tous a bénéficié, à son origine, d'un don de 40,000 volumes provenant de la Bibliothèque du Soldat et parce que nous recevons du Don national d'importants subsides pour assurer les services de lecture de l'armée.

C'est par les soins de ces groupes et institutions — par l'entremise de ces « stations », comme nous les appelons — que les livres des dépôts régionaux sont communiqués aux lecteurs. Ce sont des livres récréatifs (romans, nouvelles, contes et récits) et de culture générale (biographies, voyages, essais, etc.). Pour les ouvrages spéciaux et d'ordre professionnel ou technique et de vulgarisation scientifique, il en est autrement: ordinairement plus coûteux et moins généralement demandés, ceux-ci sont concentrés dans un *dépôt central*, constitué à Berne (dans le même bâtiment que le dépôt régional bernois).

Tandis que les dépôts régionaux pratiquent seulement le prêt collectif dans la région qui leur est assignée, le dépôt central accorde le prêt individuel et envoie les volumes directement aux emprunteurs dans toute la Suisse. Grâce à cette organisation, les ouvriers et employés des plus petites localités, comme les paysans des vallées et montagnes les plus éloignées des grands centres, ont la possibilité de profiter — à l'égal des citadins — des avantages d'une grande bibliothèque et de goûter, eux aussi, aux régals de l'esprit.

La Bibliothèque pour Tous dispose de plus de 170,000 volumes et en compterait bien davantage, si elle ne se faisait pas une règle de renouveler et rajeunir toujours ses collections en éliminant chaque année plusieurs milliers d'ouvrages vieillis, jamais demandés

ou jugés simplement en trop mauvais état. Elle a envoyé l'an dernier de 150,000 à 160,000 livres à plus de 4000 stations. Et comme chaque livre est prêté en moyenne trois fois dans chaque station, cela représente, dans l'ensemble, avec les prêts individuels, un demi-million de prêts en un an.

Des catalogues imprimés ou multigraphiés renseignent sur la composition des divers dépôts. Le dépôt central, en particulier, offre beaucoup d'ouvrages que l'on trouverait difficilement à emprunter ailleurs: ouvrages d'ordre pratique, technique ou professionnel, qui ne rentrent ni dans le domaine scientifique ni dans les lectures populaires et, de ce fait, ne se rencontrent peut-être que dans les bibliothèques d'écoles des arts et métiers, réservées aux élèves de ces écoles. Relevons aussi que, grâce à un don de 25,000 dollars (soit plus de 100,000 francs), dû à la générosité de la Fondation Rockefeller, la Bibliothèque pour Tous a acquis de nombreux ouvrages destinés à la jeunesse de 10 à 16 ans et a fait imprimer des catalogues spéciaux de cette catégorie de lectures.

Les règlements du prêt et une petite feuille contenant les renseignements essentiels sur la manière de se servir de la Bibliothèque pour Tous sont mis gratuitement à la disposition des lecteurs. Ceux qui recourront à ses services se convaincront bien vite de la simplicité des formalités, de la facilité des rapports, tant avec le dépôt régional de Lausanne qu'avec le dépôt central.

Il faut convenir que ce dernier a un inconvénient, du moins aux yeux de certains Suisses romands, c'est que ce dépôt central se trouve dans la ville fédérale, au delà de la frontière linguistique. Certains hésitent à s'adresser à lui, s'imaginant qu'il y a difficulté à correspondre avec lui ou qu'il est animé peut-être d'esprit bureaucratique. Mais on peut leur assurer qu'il n'en est rien, qu'on peut naturellement correspondre en français avec le dépôt central, et le plus facilement du monde. Il n'est que d'essayer pour s'en persuader. Et le bibliothécaire d'une petite bibliothèque ne disposant que d'un maigre choix se félicitera bien vite de pouvoir faire profiter ses habitués des ressources très supérieures d'une bibliothèque mieux fournie, au courant des plus récentes publications dans chaque domaine.

Ce n'est pas tout: le dépôt central est aussi à la disposition des lecteurs et leur prête son *entremise* pour faire venir les ouvrages qui lui manquent, mais se trouvent dans une autre bibliothèque publique de notre pays. Cela est trop peu connu.

Il faut savoir, en effet, que l'Association des bibliothécaires suisses a organisé depuis longtemps ce qu'on appelle le *prêt interurbain*, c'est-à-dire le prêt mutuel entre bibliothèques, excellente institution qui équivaut à une sorte de mise en commun des ressources de nos bibliothèques publiques et permet à chacune de profiter des richesses de toutes. C'est le principe du « un pour

tous, tous pour un », appliqué au domaine des bibliothèques, une organisation que bien des pays étrangers peuvent nous envier.

Encore, pour emprunter un ouvrage, faut-il savoir dans quelle bibliothèque il se trouve. Si c'est une publication imprimée ou éditée en Suisse ou qui concerne la Suisse à un titre quelconque (par son contenu ou par la nationalité de son auteur, ou même seulement par son traducteur ou son illustrateur), la Bibliothèque pour Tous enverra à coup sûr la demande à la *Bibliothèque nationale* à Berne, dont la mission spéciale est justement de réunir tous les « Helvetica » et de les mettre à la disposition du public. Et la Bibliothèque nationale adressera les ouvrages désirés directement au domicile du lecteur recommandé par la Bibliothèque pour Tous.

S'il s'agit en revanche d'une publication sans aucun rapport avec notre pays, il y a toute probabilité qu'il manquera à la Bibliothèque nationale. Cependant, il faut prendre en considération que celle-ci possède plusieurs fonds étrangers importants, notamment une grande collection musicale, une collection de bibles, où sont représentées plus de 400 langues, enfin, depuis peu, par la générosité de la Fondation Rockefeller, plus d'un millier d'ouvrages américains qui forment une documentation remarquable sur les Etats-Unis et que je signale à cause de son actualité à ceux qui lisent l'anglais.

Mais de quelque cas qu'il s'agisse, la Bibliothèque nationale sera toujours la mieux placée pour renseigner le chercheur et l'aiguiller dans la bonne direction. Pourquoi? Parce que c'est chez elle qu'a été constitué ce qu'on appelle le *catalogue général des bibliothèques suisses*, un grand fichier alphabétique qui compte un million et demi de titres et qui répond à ces deux questions essentielles: le livre cherché existe-t-il en Suisse? Et, si oui, dans quelle bibliothèque?

Si le livre est effectivement dans une de nos bibliothèques publiques, la Bibliothèque nationale lui transmettra la carte de demande pour qu'elle fasse le nécessaire. Si, au contraire, la Bibliothèque nationale ne trouve aucune indication dans son fichier, elle fera circuler la carte de demande parmi les bibliothèques qu'elle présume avoir le plus de chances de posséder l'ouvrage. En cas d'insuccès, la carte revient à l'expéditeur. Notez bien que ce service de renseignements de la Bibliothèque nationale s'étend même au delà de nos frontières et qu'on peut aussi (du moins en temps de paix) obtenir par son entremise communication de livres de bibliothèques étrangères.

L'Association des bibliothécaires a fait imprimer une petite feuille contenant quelques « Conseils pour les recherches d'ouvrages » et qui est à votre disposition. Il est essentiel pour une petite bibliothèque d'être bien renseignée sur une organisation si utile en tant de cas et que je ne fais qu'esquisser.

Ce qu'il importe avant tout de retenir, c'est ceci: le bon bi-

bibliothécaire ne doit jamais se contenter de répondre à un lecteur qui cherche un livre (j'entends un livre d'étude, un ouvrage spécial) « nous ne l'avons pas ». Il doit connaître les voies et les moyens de satisfaire à cette demande, et y recourir et en user. En prenant cette peine, vous rendrez service non seulement à des personnes désireuses de s'instruire ou de se documenter, mais à la collectivité, car la santé et la prospérité d'un pays dépendent, comme le fonctionnement d'une machine, du bon jeu de toutes les parties, jusque dans les plus modestes rouages.

Nous traversons des temps critiques, où notre patrie ne peut subsister que précisément par l'accord de toutes les forces disponibles, l'entr'aide de toutes les bonnes volontés. Heureusement, et c'est là un des bons côtés de cette épreuve nationale, bien des barrières tombent, bien des préjugés réciproques se dissipent dans les esprits et dans les relations sociales. La mobilisation de notre armée, les services auxiliaires et civils, les travaux du plan Wahlen et les camps de travail, mille choses contribuent chaque jour à mêler et rapprocher matériellement et moralement citadins et campagnards, ouvriers, gens de bureaux et intellectuels. Les étudiants (que Denis de Rougemont, dans un livre bien connu, invitait « à penser avec les mains ») apprennent maintenant à mettre la main à l'outil, à manier pelle, pioche et hache, tandis qu'en sens inverse, les cours complémentaires, les universités populaires et des institutions comme la Bibliothèque pour Tous et la Centrale d'éducation de l'Union syndicale suisse, tendent à amener toujours davantage le travailleur manuel à une vie intellectuelle supérieure. Double processus qui ne peut que conduire à une meilleure compréhension mutuelle.

Les bibliothécaires de toutes catégories doivent aussi prendre une plus pleine conscience de leur solidarité. Que nous soyons conservateurs de grandes ou petites bibliothèques, ouvrières, populaires ou au contraire scientifiques, que nous soyons diplômés d'université ou autodidactes, bibliothécaires professionnels ou à titre accessoire et bénévole, ne sommes-nous pas tous dévoués au même service, à la fois modeste et noble, comme tout service, — dévoués à la même tâche, diverse dans ses formes, mais unique dans son essence? — C'est celle de faciliter la vie de l'esprit, celle d'aider ce dernier dans son effort pour s'éclairer, se nourrir, s'embellir et finalement pour s'élever.